



DEVIS TECHNIQUE POUR LES JEUX DU QUÉBEC DE LAVAL 2020

ÉCHEANCIER DU PROCESSUS D'INSCRIPTION DES ARCHERS, ENTRAÎNEURS ET JUGES À LA FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2020

Afin de nous conformer aux exigences de sélection et enregistrement des archers, voici l'échéancier auquel la Fédération doit répondre auprès de **SPORTSQUÉBEC**. Afin d'y parvenir nous demandons votre étroite collaboration.

ÉTAPES	DATES LIMITES
1. Ajout de la liste préliminaires des archers identifiés Espoir dans PROJEUX *	Le 15 mai 2020
2. Organisation et tenue des compétitions de sélection (les clubs et régions)	Entre le 1 ^{er} mai et le 12 juillet 2020 inclusivement
3. Date limite pour tenir une compétition de sélection des archers pour atteindre le niveau Espoir	Le 12 juillet 2020
4. Fermeture des inscriptions pour les archers	Le 14 juillet 2020
5. Ajout de la liste des archers identifiés Espoir dans PROJEUX	Le 15 juillet 2020
6. Validation de la tenue de la sélection régionale, de la liste des participants et des résultats par la Fédération dans PROJEUX	Le 16 juillet 2020
7. Approbation des archers et des entraîneurs (PNCE et Filtrage) par la Fédération dans PROJEUX	Le 21 juillet 2020
8. Inscription et approbation des juges et officiels majeurs par la Fédération dans PROJEUX	Le 3 août 2020

***PROJEUX** – Système de gestion du programme des Jeux du Québec de **SPORTSQUÉBEC**

Jeux du Québec régionaux

La Fédération de tir à l'arc du Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur. Ce document comporte les éléments techniques pour le programme des Jeux du Québec. Nous vous invitons à consulter également les [Normes d'opération](#) de **SPORTSQUÉBEC**, pour tous les sports, qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes etc.

Jeux du Québec régionaux

Les Jeux du Québec régionaux se tiennent lors des années impaires et permettent aux régions de se qualifier en vue des Finales des Jeux du Québec, qui elles se tiennent aux années paires.

Les années où il n'y pas des Finales provinciales des Jeux du Québec d'été, les événements de qualification régionale se feront selon le format du Circuit de la Coupe du Québec Jeunesse (à l'intérieur ou à l'extérieur). Pour connaître le détail du Circuit de la Coupe du Québec jeunesse, l'information est disponible dans la section « Programme Jeunes » sous l'onglet « Coupe du Québec Concentrique » sur le site de la Fédération de tir à l'arc du Québec à www.tiralarcquebec.com.

Les événements de qualification régionale devront respecter les normes d'opération de **SPORTSQUÉBEC** spécialement le PR-1, [Politique](#) et [Procédure](#)

Événement de qualification de la région

Les régions et clubs doivent transmettre à la Fédération et à l'unité régionale de sport de sa région la fiche du répondant régional et la date de l'événement régional au plus tard le 15 janvier de l'année.

Dates

Les qualifications régionales doivent se tenir entre le 1^{er} juin et le 30 octobre de l'année

Type d'événement

Compétition du Circuit de la Coupe du Québec. Consultez le Guide qui est disponible [à ce lien](#) pour connaître les règles d'organisation des Coupes du Québec. Un modèle de carte de pointage, est également disponible pour utilisation sur le site de la fédération [à ce lien](#). À la fin de la compétition, les résultats doivent être transmis à la Fédération de tir à l'arc du Québec, par courrier électronique, en utilisant le formulaire disponible sur le site de la Fédération [à ce lien](#).

Si une région désire utiliser un autre format de compétition, celui-ci doit être approuvé par la Fédération de tir à l'arc du Québec au moment où l'enregistrement des événements de qualification de toutes les régions est transmis.

Catégories d'âges

Les catégories d'âges pour 2021 seront annoncées dans le prochain devis.

IMPORTANT : Une région qui n'a pas tenue une compétition de qualification en 2019, ne pourra pas présenter une délégation régionale à la finale des jeux de 2020

Événement régional et Finales provinciales des Jeux du Québec été 2020

Événement régional - été 2020

Les événements régionaux se tenant lors des années paires permettent aux régions de sélectionner les équipes qui participeront à la Finale provinciale des Jeux du Québec.

Les années où il y a des Finales provinciales des Jeux du Québec d'été, les événements de qualification régionale seront sous forme de compétitions régionales. Pour connaître le détail du contenu des compétitions régionales, consultez la section « Programme Jeunes » sous l'onglet « Jeux du Québec » sur le site de la Fédération de tir à l'arc du Québec à www.tiralarcquebec.com.

Les événements régionaux devront respecter les normes d'opération de **SPORTSQUÉBEC** spécialement le PR-1, [Politique](#) et [Procédure](#)

1 – GÉNÉRALITÉS

Événement régional servant à sélectionner les archers qui représenteront leur région lors de la Finale provinciale des Jeux du Québec. L'équipe est formée de 8 archers maximum.

En 2020, chacune des régions du Québec qui aura tenu un Événement de qualification de la région dans le cadre des Jeux du Québec régionaux en 2019, pourra tenir un Événement régional pour déterminer les archers qui se rendront à Laval. Les dates des compétitions doivent être signalées à Tir à l'arc Québec et à votre URLS avant le 15 janvier [via le formulaire](#) disponible sur le site internet de la Fédération. La période limite pour sélectionner l'équipe est fixée entre le 1er mai et le 12 juillet 2020, inclusivement. Pour être éligible et participer à la Finale provinciale des Jeux du Québec, un archer doit être identifié de niveau Espoir par la fédération.

2 - DÉFINITION D'UN ARCHER IDENTIFIÉ ESPOIR

Sont identifiés comme archers de niveau Espoir, tous les archers de 12 ans et plus, affiliés à la Fédération de tir à l'arc du Québec, ayant un classement et avoir obtenu une moyenne *des trois meilleurs résultats obtenus* d'au moins 150/300 points dans le cadre d'un des circuits suivants :

[Coupe du Québec](#) - Circuit régional intérieur - 18 mètres et extérieur – 20 mètres

[Sylvio Beaugard](#) – Circuit provincial intérieur - 18 mètres

Ou

Avoir une moyenne *des trois meilleurs résultats obtenus* d'au moins 360/720 dans le cadre du Circuit [Lucille Lemay Goyette](#) – Circuit provincial extérieur.

3 - PROCESSUS QUALIFICATION DES ARCHERS POUR LA SÉLECTION AUX JEUX DU QUÉBEC

PRÉ-REQUIS

Pour faire partie de la délégation régionale, l'archer doit :

- Être membre de Tir à l'arc Québec et d'un club de sa région membre en règle de la Fédération au plus tard le 1^{er} janvier de l'année des jeux;
- Être identifié Espoir par Tir à l'arc Québec (voir définition). Les résultats du Circuit [Lucille Lemay Goyette](#) doivent avoir été réalisés durant la saison extérieure 2019 ou au plus tard le 12 juillet 2020. Pour les Circuits Sylvio Beaugard et Coupe du Québec l'archer doit réaliser son classement entre le 1^{er} octobre 2019 et au plus tard le 12 juillet 2020.
- Avoir rencontré les critères de sélection de la région et avoir participé à la compétition de sélection régionale;

NOTE IMPORTANTE - Age des archers :

Catégorie - 12-14 ans

L'âge minimum requis est de 12 ans au 15 juillet 2020 soit avant le début de compétitions de la Finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2020

Cependant, l'âge maximum est de 14 ans au 31 décembre de l'année des Jeux.

Catégorie - 15-17 ans

L'âge maximum est de 17 ans - L'âge est déterminé par l'âge de l'archer au 15 août 2020, soit à la fin des compétitions de la Finale Provinciale des Jeux du Québec – Été 2020

4 - PROCESSUS DE CLASSEMENT AU NIVEAU ESPOIR

Un système de préparation et de sélection des équipes régionales, pour la finale provinciale des Jeux du Québec 2020, est mis en place. Afin de retrouver aux Jeux du Québec les meilleurs archers de la région et dans le but d'améliorer le niveau de compétition dans le cadre de la finale provinciale de 2020, il est important que chacune des régions, mette en place un processus de formation et de sélection des archers participant aux jeux de 2020.

Autre le Circuit de la Coupe du Québec, les clubs et régions peuvent utiliser les Circuits Sylvio Beauregard et Lucille Lemay Goyette en vue de classer les archers au niveau Espoir.

Identification des archers Espoir

Pour qu'un résultat soit reconnu :

- La compétition doit être sanctionnée par Tir à l'arc Québec et être inscrite dans son calendrier officiel.
- La compétition doit être arbitrée par un juge de niveau local ou plus, dûment accrédité par Tir à l'arc Québec et membre en règle.
- La compétition dans le cadre du Circuit de la Coupe du Québec peut se tenir en soirée sur semaine ou les fins de semaine.
- Le classement est fait sur la moyenne des trois meilleurs résultats.

Circuit de la Coupe du Québec.

Consultez le Guide qui est disponible [à ce lien](#) pour connaître les règles d'organisation des Coupes du Québec. Un modèle de carte de pointage, est également disponible pour utilisation sur le site de la fédération [à ce lien](#). À la fin de la compétition, les résultats doivent être transmis à la Fédération de tir à l'arc du Québec, par courrier électronique, en utilisant le formulaire disponible sur le site de la Fédération [à ce lien](#).

5 - COMPÉTITION DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE RÉGIONALE

Format de compétition pour tous - 1 ronde de 36 flèches

12* à 14 ans

*12 ans - L'âge est déterminé par l'âge de l'archer au 15 juillet 2020, soit avant le début de compétitions de la Finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2020

Et

15 à 17* ans

17 ans - L'âge est déterminé par l'âge de l'archer au 15 août 2020, soit à la fin de compétitions de la Finale provinciale des Jeux du Québec – Été 2020

Distance 30 mètres

Grandeur de la cible 80 cm

Chaque **REPONDANT** doit envoyer les [résultats de compétitions](#) à Tir à l'arc Québec à info@tiralarcquebec.com Une copie doit être envoyée à votre unité régionale.

6 - COMPOSITION ET MODE DE SÉLECTION RÉGIONAL

Composition de l'équipe représentant la région

Minimum d'archers 1

Maximum d'archers 8

Le contingent de participation a été changé suite à la réunion des présidents des clubs, tenue le 1^{er} décembre 2019. Le changement a été accepté par Sports Québec.

2 archers par catégorie, style et sexe

Entraîneur 1

L'entraîneur doit détenir la certification requise obligatoirement.

Accompagnateur 1

L'entraîneur ou l'accompagnateur doit être une femme

Spécifications pour les entraîneurs

Chaque délégation devra nommer un entraîneur qui devra avoir le statut «certifié » du PNCE de niveau Instructeur pour archers débutants. Un entraîneur détenant une formation supérieure est également éligible.

Note : Les entraîneurs et accompagnateurs (gérants) doivent avoir au moins 18 ans pour la journée prévue de l'accréditation de la délégation à la Finale provinciale.

Tous les entraîneurs et accompagnateurs seront obligatoirement hébergés au site d'hébergement de leur délégation.

Pour être inscrits et être accrédités à la Finale des Jeux du Québec, l'entraîneur et l'accompagnateur doivent être présents avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux adultes dans une classe pour la nuit.

Tous les entraîneurs et accompagnateurs devront également respecter la politique de filtrage décrite dans les [Normes d'opération des Jeux du Québec](#).

Tir à l'arc Québec offre la possibilité à tous les entraîneurs et accompagnateurs de se faire vérifier via notre système de vérification des antécédents judiciaire. Voir lien sur notre site internet [Sterling Talent Solutions](#).

Affiliation et modalités

Afin de participer à la Finale provinciale de 2020, les archers doivent tous être inscrits et participer au réseau des compétitions de la Fédération ou au minimum au Circuit de la Coupe du Québec, dans un club membre en règle de la Fédération. L'affiliation à la fédération est obligatoire

Mode de sélection régionale

La sélection de l'équipe régionale des archers doit se faire à partir des résultats d'une compétition identifiée comme finale régionale des Jeux du Québec.

La formation de l'équipe régionale doit respecter les règles préétablies de la Fédération :

- Sélectionner la catégorie 15 à 17 ans en premier ;
- Sélectionner une équipe de 4 filles et 4 garçons;
- Sélectionner les médaillés d'or lors de la compétition de sélection en premier, en cas de manque d'archers dans l'une ou l'autre des catégories/styles/sexe, les médaillés d'argent seront sélectionnés.
- La substitution de membres de l'équipe régionale se fera par le second de la même catégorie;
- S'il advenait un manque de garçons ou de filles, l'équipe régionale pourra être complétée avec des jeunes de l'autre sexe présents à la finale régionale (donnant ainsi une équipe de 5 garçons et 3 filles par exemple).
- Deux archers d'une même catégorie/style/sexe pourront être délégués. (dans le cas où vous n'avez pas d'archers dans une des catégories).

Admissibilité

- L'archer doit avoir participé à la finale régionale.
- L'archer doit avoir été identifié Espoir, Relève ou Élite pour être admis aux Jeux du Québec.
- L'archer participe à une seule finale de sélection régionale en 2020.
- Un archer sera disqualifié de la Finale provinciale s'il participe à une deuxième finale régionale en 2020.
- Avoir l'âge requis pour les Jeux du Québec
- Un minimum d'un participant est obligatoire dans une catégorie, lors de la finale régionale afin de rendre la région éligible à la Finale provinciale
- Sont exclus des Jeux les archers détenant un Brevet de Sport Canada (senior), identifiés «Excellence» par la Fédération de tir à l'arc du Québec ou qui ont fait ou font partie d'une équipe canadienne senior.

Pour être identifié Espoir, l'archer doit :

- Être âgé de 12 ans et plus
- Être affilié à la Fédération de tir à l'arc du Québec
- Avoir un classement et avoir obtenu une moyenne d'au moins 150/300 points dans le cadre d'un des circuits suivants au plus tard le 12 juillet 2020 :
 - Coupe du Québec – Circuit régional intérieur/extérieur (le classement est combiné)
 - Sylvio Beaugard – Circuit provincial intérieur – 18 mètres
 - Ou
 - Avoir obtenu une moyenne de 360/720 dans le cadre du Circuit Lucille Lemay Goyette – Circuit provincial extérieur – dans le classement du mois de septembre 2019 ou celui du 12 juillet 2020.

Lieu d'appartenance de l'archer

En 2020 le lieu d'appartenance de l'archer sera déterminé par l'adresse de son club d'affiliation au moment de la finale régionale.

NOTE IMPORTANTE

Exigence de **SPORTSQUÉBEC**

Dès 2022 le lieu d'appartenance de l'archer sera déterminé par l'adresse de résidence.

Surclassement

Un archer de la catégorie 12-14 ans, peut seulement se surclasser dans la catégorie 15-17 ans. L'archer devra participer dans la même catégorie qu'à la finale régionale.

Substitution

Elle est permise en autant que l'archer ait participé à la finale régionale.

Exclusion

Les archers détenant un brevet Sport Canada (senior) ou identifiés « Excellence » par la Fédération de tir à l'arc du Québec. Les archers membres d'une équipe canadienne senior.

Âges – Styles - Équipements

Jeux du Québec

Laval 2020

Arc à poulies :

Voir règlements de Tir à l'Arc Canada - Arc à poulies

Note : Pour toutes les catégories d'âges la tension de l'arc au sommet de sa courbe ne doit pas excéder 60 livres.

Arc recourbé :

Voir règlements de Tir à l'Arc Canada division Arc recourbé

12* à 14 ans

***12 ans - L'âge est déterminé par l'âge de l'archer au 15 juillet 2020, soit avant le début de compétitions de la Finale Provinciale des Jeux du Québec – Été 2020**

Et

15 à 17* ans

***17 ans - L'âge est déterminé par l'âge de l'archer au 15 août 2020, soit à la fin de compétitions de la Finale Provinciale des Jeux du Québec – Été 2020**

Épreuve :

FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Jour 1 – 1^{ère} Ronde 720 de qualification – pour tous

Jour 2 - 2^{ème} Ronde 720 de qualification – pour tous

Jour 3 – Ronde simple élimination

1 - Rondes 720 de qualification

L'épreuve de qualification (Ronde 720) se compose de 2 rondes de 72 flèches chacune pour un total de 144 flèches.

- Les archers tirent une épreuve de qualification pour déterminer les meilleurs de chaque catégorie, style d'arc et sexe.
- Les archers avancent ensuite dans les tours éliminatoires puis dans les finales selon le tableau des duels.

Distances de tir :

12 à 14 ans (garçons et filles) - 30m sur cible de 80cm;

15 à 17ans (garçons) - 50m sur cible de 80cm;

15 à 17 ans (filles) - 50m sur cible de 122cm;

Les volées seront tirées à raison de 6 flèches/volée pour un total de 12 volées.

L'alternance et les temps de tir à respecter seront ceux prévus par la réglementation de la Fédération mondiale de tir à l'arc (WA). (4 minutes pour le tir, précédé de 10 secondes - voir règlements dans le devis de la Fédération).

Tenue vestimentaire

Les archers de la même région doivent porter les mêmes couleurs autant pour le haut que pour le bas, de préférence les couleurs de la région, sinon le blanc est obligatoire pour toute l'équipe. Il est permis aux archers d'une même région de porter des vêtements courts et/ou longs mais il faut qu'ils soient de la même couleur, (exemple : un archer peut porter un bermuda rouge et un polo blanc à manches courtes et un autre de la même région, un pantalon long rouge et un polo blanc à manches longues).

Les chemises pour hommes doivent avoir des manches et doivent couvrir le devant et le dos du corps

Les hauts pour les femmes doivent couvrir le devant et le dos du corps et doivent être fixés sur chaque épaule.

Si un accompagnateur ou un entraîneur doit se rendre en avant de la ligne de tir lors de la compétition sur cible concentrique pour aller récupérer les flèches d'un archer de sa région il doit porter l'uniforme de la région ou le blanc.

Les filles peuvent porter des shorts ou des jupes cependant elles doivent respecter la longueur permise selon la réglementation.

Les archers peuvent porter un chapeau ou une casquette pour leur tir. Il n'est pas obligatoire de porter la casquette des Jeux du Québec.

NOTE IMPORTANTE : Tout motif camo est interdit.

RÉFÉREZ-VOUS AUX RÈGLEMENTS COMPLETS POUR L'ENSEMBLE DE LA RÉGLEMENTATION

CONSULTEZ LE LIVRE SUR LES RÈGLEMENTS DE LA WA ET TAC

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Livre-3-Nov-2019.pdf> (version française incomplète - Tir à l'arc Canada seulement)

<https://archerycanada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Book-3-Nov.-2019.pdf> (version anglaise complète)

NOTES IMPORTANTES

RONDES DE QUALIFICATIONS

Lors des Jeux du Québec le bris d'égalité se fera comme suit:

- Plus grand nombre de 10
- Plus grand nombre de X
- Si l'égalité persiste on calcule le nombre d'impacts (pour les jeux seulement)

RONDES ELIMINATOIRES (DUELS)

Seront utilisées les mêmes grandeurs de cibles que lors des qualifications

Duels – Arcs recourbés – Pointage Sets

- Un duel est constitué d'un minimum de 3 sets et d'un maximum de 5
- 3 flèches par set
- Temps de tir – 2 minutes par set
- Système utilisé : Sets
 - o Le gagnant du set obtient 2 points
 - o Si égalise le set : 1 point chacun
 - o Le perdant du set : 0 point
 - o Le premier qui obtient 6 points gagne le duel
 - o Petit truc : les chiffres des pointages pour un même set sont toujours pairs ou impairs. Il ne peut y avoir un chiffre pair avec un chiffre impair, si cela arrive, c'est qu'il y a erreur dans la comptabilisation du duel en cours. EX : 4-0, 2-2, 5-3, 3-3 mais 3-2 est une situation impossible.
- **S'il y a égalité après 5 sets (excluant les 10 et les X) donc 5-5, il y aura tir de barrage**
- Tir de barrage – une flèche – 40 secondes.
- Si les deux archers **tirent un 10 dans leur premier tir de barrage**, le duel sera considéré comme à égalité et un deuxième tir de barrage sera nécessaire pour résoudre l'égalité
- Si le pointage est le même, la flèche la plus près du centre devrait résoudre l'égalité, si la distance est la même, il y aura tir de barrage jusqu'à ce que l'égalité soit résolu.
- Si les deux archers manquent la cible, les deux archers tireront une flèche supplémentaire.
- L'archer gagnant passe à la ronde suivante

Duels – Arcs à poulies – Pointage cumulatif

- Un duel est constitué des 5 volées de 3 flèches
- Temps de tir – 2 minutes par volée
- Système utilisé : pointage cumulatif – maximum possible 150
- Après 5 volées, l'archer qui a le plus de points gagne le duel et passe au duel suivant
- **S'il y a égalité après la 5^e volée (excluant les 10 et les X) il y aura un tir de barrage**
- Tir de barrage – une flèche – 40 secondes.
- Si les deux archers **tirent un X dans leur premier tir de barrage**, le duel sera considéré comme à égalité et un deuxième tir de barrage sera nécessaire pour résoudre l'égalité
- Si le pointage est le même, la flèche la plus près du centre devrait résoudre l'égalité, si la distance est la même, il y aura tir de barrage jusqu'à ce que l'égalité soit résolu.

- Si les deux archers manquent la cible, les deux archers tireront une flèche supplémentaire.
- L'archer gagnant passe à la ronde suivante.

POUR TOUS - LORS DE RONDES ELIMINATOIRES

- Pour toutes les catégories aucun temps d'arrêt pour les bris d'équipement ou de santé ne sera autorisé
- Les pointages des archers ayant des exemptions ou des duels forfaits ne sont pas comptabilisés (un forfait est un duel ou l'un des 2 archers n'est pas présent quand l'ordre de tir est décidé ou n'est pas présent au signal de début du duel). L'archer qui se retrouve sans adversaire au signal du début du duel ou quand l'ordre de tir est décidé, est déclaré gagnant.
- Pour les archers avec exemptions ou forfaits qui auront un ballot assigné et qui désirent se pratiquer, **le tir se termine après le 3^e set pour les arcs recourbés et après la 5^e volée pour les arcs à poulies**. Dans les deux cas, les archers ne doivent pas tirer plus de trois flèches (par set/volée).